La ministre sait que le projet . . .

M. le Président: A l'ordre! Ce préambule tire en longueur. Est-ce que la députée a une question à poser immédiatement? S'il vous plaît?

Mme Copps: Oui, monsieur le Président. Est-ce que la ministre de l'Emploi et de l'Immigration va annoncer à la Chambre qu'elle va suivre les recommandations du comité de tous les partis, ne pas soustraire la GRC et les Forces armées canadiennes à l'application du projet de loi sur l'égalité d'emploi dont la Chambre est saisie, puisque cette dérogation-là viole la Charte canadienne des droits?

Des voix: Bravo!

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, il y a maintenant près de 14 ans que je siège à la Chambre.

J'ai attendu 13 ans sur les banquettes de l'opposition que le gouvernement d'alors—je l'en ai même supplié—présente un projet de loi sur l'égalité d'emploi. Je suis heureuse et même fière que le gouvernement actuel ait enfin présenté un projet de loi sur l'égalité d'emploi. J'espère que les députés d'en face veilleront à ce qu'il soit rapidement adopté.

Des voix: Bravo!

# LA FONCTION PUBLIQUE

LE NOMBRE DE MISES À PIED

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor. Elle concerne les travailleuses et notamment celles de la Fonction publique du Canada, les commis, messagers ou autres membres du personnel de soutien, que le gouvernement mettra à pied par milliers au cours de cette année. Le ministre le sait sans doute, c'est pour cette raison que des milliers de gens manifestent aujourd'hui d'un bout à l'autre du pays.

Le ministre sait-il que l'information réunie par l'Alliance de la Fonction publique a porté ce syndicat à conclure que 3,500 employés de la fonction publique fédérale perdront leur emploi et quitteront la Fonction publique d'ici la fin de la présente année financière? Nous expliquera-t-il comment il peut concilier ce chiffre avec celui de 700 qu'il a donné vendredi dernier?

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, je crois avoir déjà répondu à cette question. Il est tout à fait clair d'après notre programme de planification de la main-d'œuvre que nous réduirons de 5,000 au cours de la prochaine année financière le nombre d'annéespersonnes à la Fonction publique, comme nous l'avons annoncé dans le dernier budget. Nous prévoyons que 3,200 seront réaffectés au sein de leur ministère actuel, que 1,100 le seront dans d'autres ministères dans toute la Fonction publique, et que 700 au maximum pourraient être mis à pied. Tels sont les chiffres.

## LA COMPRESSION PAR ATTRITION

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, le ministre se rend-il compte que ses prévisions ne représentent

#### Questions orales

que trois dixièmes de 1 p. 100 des employés de la Fonction publique du Canada?

M. Hnatyshyn: Et vous?

M. Cassidy: Pourrait-il dire pourquoi, s'il faut effectuer cette compression des effectifs cette année, il ne serait pas possible de la réaliser par attrition, de sorte que le gouvernement puisse en fait garantir aux employés de la Fonction publique fédérale, qui accomplissent un excellent travail, la sécurité d'emploi qu'ils cherchent à obtenir?

[Français]

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, je peux simplement indiquer encore une fois qu'avec les syndicats, on a discuté longuement tout au cours du printemps pour avoir une politique de réaménagement des effectifs dans la place de travail pour minimiser l'impact de réduction possible qui pourrait intervenir. Écoutez, c'est une question sérieuse quand même. Pour les gens qui peuvent être déplacés, je pense qu'on doit montrer toute la considération possible. Il y a une politique dont on a convenu avec les syndicats pour tenter de minimiser l'impact. L'impact, comme je le dis, est seulement de 700 au maximum, et on travaille toujours pour réduire cet impact, et on espère bien être capable de réengager ces gens-là d'une façon . . .

• (1450)

# [Traduction]

M. le Président: Le ministre voudra peut-être terminer sa réponse dans le cadre des déclarations ministérielles. Je donne la parole au député de Western Arctic.

## LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE YÉMEN DU SUD—LA SÉCURITÉ DES RESSORTISSANTS CANADIENS

M. Dave Nickerson (Western Arctic): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Compte tenu des troubles survenus dans le Yémen du Sud, le ministre pourrait-il rassurer la Chambre au sujet de la sécurité des ressortissants canadiens se trouvant dans ce pays et la mettre au courant des dispositions qui auraient été prises en vue de leur évacuation?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, depuis midi aujourd'hui, il ne reste qu'un Canadien à Aden; il s'agit d'un employé du PNEUD, qui, après avoir demandé à rester sur place, a changé d'avis et nous a prié de l'aider à quitter les lieux. Nous faisons le nécessaire pour l'évacuer. Dix autres Canadiens se trouvent dans les champs pétroliers de ce pays, loin des combats et de la violence. On estime qu'ils sont en sécurité. Si nous venions à changer d'avis, nous interviendrons pour les aider à quitter le Yémen du Sud.